

APPEL A PROJETS

Accueil en résidence

Création Jeune public

SAISON 2026/2027

DEPOT DOSSIER AVANT

LE 10 MAI 2026

APPEL A PROJETS

RESIDENCES

Saison 2026-2027

Le Théâtre de la Courte Echelle (Romans-sur-Isère, Drôme - 26) est un théâtre spécialisé dans le spectacle jeune public, qui mène des actions de programmation, d'éducation artistique et de médiation culturelle. La compagnie des Lisières qui dirige le théâtre crée des spectacles jeune public depuis une dizaine d'années. Soutenu par les Villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage, ainsi que par le Département de la Drôme, il bénéficie de la mise à disposition de locaux par la Ville de Romans-sur-Isère, comprenant une salle de spectacle de 70 places.



En parallèle de la programmation de la saison jeune public dans le cadre de « Romans Scènes », le Théâtre de la Courte Echelle organise des résidences de compagnies professionnelles locales et régionales, notamment émergentes, qui travaillent sur des projets destinés au jeune public. Ces résidences ont lieu pendant les temps de vacances scolaires, avec possibilité de représentations publiques en fin de résidence.

Les résidences accueillies peuvent donc prendre 2 formes :

- Les **résidences de création** : elles concernent des projets artistiques construits et avancés dans leur évolution, qui s'inscrivent dans une dynamique de diffusion et peuvent donner lieu à une

représentation publique en fin de résidence. Il ne pourra s'agir que d'une présentation d'étape de travail et non de sortie de création ou même d'une Première ;

- Les **résidences de recherche** : elles concernent des projets au début de leur développement et/ou en cours de structuration. Elles ne donnent donc pas lieu à des sorties de résidence publiques.

Le Théâtre de la Courte Echelle est membre actif de l'association **Réseau 3^{ème} bise**. Cette association regroupe différentes structures culturelles (Le Plato à Romans, l'ACCR/5ème saison dans le Royans, la MJC du Pays de l'Herbasse de St Donat, Théâtre les Aires - théâtre de Die et du Diois, etc.) qui ont pour point commun l'accueil d'équipes artistiques professionnelles en résidence pour des temps de recherche et de création.

L'association a pour objet :

- Le partage d'expériences et de compétences, la mutualisation et l'échange de pratique ;
- Le soutien à la création par la proposition de « parcours de résidence » à des artistes professionnels.

Ces différents lieux possèdent des locaux, des fonctionnements, des budgets différents, mais ont souhaité tisser un réseau autour d'une démarche commune. Différentes modalités de partenariat ont été envisagées : prêt/mise en commun de matériel, mutualisation de la communication, proposition d'un parcours dans les différents lieux du réseau aux compagnies, ...

Les modalités d'accueil au Théâtre de la Courte Echelle

Les résidences concernent toutes les disciplines du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, cirque, marionnettes, théâtre d'objets, arts plastiques, ...

Elles peuvent se dérouler sur une période de 3 jours à une semaine. Elles ont lieu uniquement pendant les périodes de vacances scolaires (Zone A), hormis les vacances de Noël.

- **Vacances de Toussaint : du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2026**
- **Vacances d'Hiver : du lundi 22 février au vendredi 26 février 2026**
- **Vacances de Printemps : du lundi 12 avril au vendredi 16 ou du lundi 19 au vendredi 23 avril 2026**
- **Vacances d'Été : du lundi 5 au vendredi 9 juillet 2026 (sans sortie de résidence).**

Le Théâtre de la Courte Echelle met ses locaux à disposition à titre gratuit, ainsi que son parc de matériel technique dans la mesure de sa disponibilité (pour plus de précisions sur le matériel à disposition, nous consulter). Pour consulter la fiche technique de la salle (dimensions, matériels...), nous contacter.



Un accueil technique peut être prévu avec notre régisseur lieu : **Olivier Filipucci** (mail : tech@courte-echelle.fr). Une préimplantation lumière (de 2h max) peut être mise en place lors de cet accueil en fonction de l'avancée de la création lumière du projet. Mais le régisseur lieu ne fera aucune création lumière lors de la résidence et ne sera pas présent. L'équipe doit être autonome. Aucun matériel technique supplémentaire ne peut être installé sans la présence du régisseur et une participation aux frais.

Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le Théâtre de la Courte Echelle.

Il est demandé aux cie de se positionner dès leur candidature sur le type de résidence envisagée (création ou de recherche). Si une sortie de résidence est envisagée, la cie doit s'assurer que ce temps de présentation au public soit cohérent avec son calendrier de création afin de présenter un travail qu'elle assumera.

En cas de représentations publiques, elles donnent lieu à un contrat de coréalisation qui établit un partage des recettes de billetterie (50% pour la compagnie accueillie, 50% pour le Théâtre). A titre indicatif, la jauge maximale est de 70 personnes, et le tarif est de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants. Nous prévoyons généralement 1 représentation le vendredi après-midi, mais nous pouvons en discuter ensemble.

Attention, si un accord est donné pour une résidence de travail sans sortie de résidence, aucun aménagement pour organiser des sorties de résidences ne pourra être fait.



La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, loges avec douche, ...)

Le Théâtre de la Courte Echelle ne prend pas en charge les repas et l'hébergement pendant la résidence, ni les frais de déplacement de la compagnie accueillie.

Le Théâtre de la Courte Echelle s'engage à communiquer autour des résidences et des représentations publiques au travers de ses différents outils : site web, Facebook, presse, ...

Dans ce cadre, nous demandons aux compagnies sélectionnées de nous fournir tout document de communication utile (photos, affiches, flyers). Cependant, le Théâtre de la Courte Echelle **ne prend pas en charge les impressions**. Il s'occupe de l'organisation des temps d'ouverture au public et la gestion de la billetterie. En revanche, il **ne prend pas en charge la diffusion auprès des professionnels**, qui reste à la charge de la compagnie accueillie.

➤ **Les critères de sélection des projets :**

- Les Cies accueillies doivent avoir leur siège social dans la **Région Auvergne-Rhône Alpes**
- Elles doivent pouvoir justifier d'une **activité professionnelle** (ou être en cours de professionnalisation)
- Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans le champ du **Jeune Public (à partir d'un an jusqu'à 12 ans)**
- L'attention sera portée sur la qualité artistique des projets et leur dynamique professionnelle. La sélection définitive résultera d'une pluralité de critères (âge concerné, discipline, géographie, période concernée, motivations de la compagnie accueillie, disponibilité de l'équipe du Théâtre, etc.)

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATER

(à envoyer par courrier postal à

THEATRE DE LA COURTE ECHELLE

Quai Sainte Claire

– 26100 Romans-sur-Isère

ou par mail à

infos@courte-echelle.fr :

- La fiche de renseignements ci-joint dûment renseignée**
- Un dossier de présentation détaillé du projet**
- Un visuel**
- Tout autre document que vous jugerez utile (fiche technique même provisoire ; teaser de travail, etc.)**

Date limite de dépôt : 10 mai 2026

FICHE DE RENSEIGNEMENTS RESIDENCES

I. Renseignements administratifs

Nom de la compagnie/ de l'association :
Année de création :
Nom de la structure juridique si différente du nom de la compagnie :
Adresse postale :
Adresse mail :
N° de SIRET :
Code APE :
Etes-vous assujetti à la TVA ?
Si oui, merci d'indiquer votre n° de TVA intracommunautaire :
N° de licence d'entrepreneur du spectacle :
Site internet :
Nom et fonction du responsable légal :
Nom et fonction de la personne à contacter :
Adresse mail :
Tél :

II. Projet artistique

Intitulé de la création :
Genre artistique :
Présentation synthétique du projet et thèmes abordés :
A quelle tranche d'âge votre projet s'adresse-t-il ?
A quelle étape de développement se situe votre projet (recherche, création, reprise, production...) :
Personnes présentes sur la résidence (nom, prénom, fonction) :
Votre projet bénéficie-t-il d'un autre temps de résidence ? :
Avez-vous des partenaires en lien avec le projet (acquis ou en cours) ? :
Présentation succincte des projets passés s'il y en a :

Besoins techniques (**merci de joindre si possible une fiche technique, même provisoire**) :

Période et durée de résidence souhaitée (merci d'indiquer au moins 2 périodes possibles) :

Sollicitez-vous un accompagnement technique de notre régisseur ? Si oui, merci de préciser vos besoins.

Quelle jauge envisagez-vous pour votre spectacle ?

Souhaitez-vous proposer une sortie de résidence ?

Merci d'indiquer en quelques lignes vos motivations pour venir en résidence au Théâtre de la Courte Echelle